

L'inFO Syndicale

CHEMINOTS
FO

L'inFO Libre et Indépendante

JO 2024

Une Direction loin d'être à la hauteur !

Alors que les jeux olympiques approchent à grands pas et que la pénibilité promet d'être au rendez-vous pour les cheminots devant travailler, la Direction laisse sur la table quelques miettes espérant calmer les revendications.

Les Jeux Olympiques auront un impact incontestable sur les conditions de travail de l'ensemble des cheminots, tout comme les missions de service public tout au long de l'année méritent des mesures pérennes :

- Depuis des années les salaires sont en berne, les négociations annuelles ne sont que des parodies. La Direction doit commencer par régler ce contentieux, par une réelle augmentation générale qui rattrape les pertes subies. Lors de la table ronde du 8 février 2024, la Direction octroie quelques mesurette qui ne sont pas de nature à satisfaire les enjeux exprimés. **FO** ne peut se satisfaire de ces pseudo-négociations dont, de plus, les contractuels sont encore les grands oubliés.
- Depuis des années, les cheminots exigent un véritable treizième mois, et ce contentieux aussi doit être réglé.
- Concernant les JO tous les cheminots vont être impactés. L'organisation de l'événement démontre également les carences quotidiennes en termes de sûreté. Désertification des gares et des trains, utilisation des personnels de la SUGE déconnectées des réalités de terrain, abandon des usagers, il n'est plus question d'accepter de telles pratiques. Ceux qui nous expliquent que seuls les lieux d'épreuves seront concernés ne sont pas des gens sérieux et cela mérite dédommagement (la police par exemple a obtenu jusque 1900 euros par agent).

À ce jour, la Direction entend octroyer :

- Prime de 50 € bruts par journée travaillée, à condition que la journée soit directement impactée par les JO ;
- Concernant le compte épargne temps, au-delà de 6 jours épargnés, il sera abondé d'un deuxième jour. De plus, 17 jours pourront être épargnés au lieu de 10 ;
- Pour les agents qui choisiront de poser leurs congés en période de moindre besoin, ils percevront la prime dès le 1er jour (dès le 8ème en temps normal). La période est étendue et la prime doublée avec effet rétroactif au 1er janvier pour un paiement en fin d'année ;
- Possibilité de monétiser les RQ, RU, RM sans limite avec une majoration portée à 30% .

La balle est dans le camp de la Direction, à elle de savoir si elle veut réussir les JO.

En tout état de cause, FO Cheminots prendra toutes ses responsabilités, y compris par la grève, y compris pendant les JO.

FO Cheminots déposera partout des préavis de grève et appellera à la grève sur l'ensemble du périmètre SNCF jusqu'à satisfaction des revendications.

Le syndicalisme Libre et Indépendant